

FRANCE TRAVAIL : FORMATIONS ET AIDES MOBILISABLES

FORMATIONS DES DEMANDEURS D'EMPLOI PROPOSÉES PAR FRANCE TRAVAIL

POEI
Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle en vue d'un recrutement

POEC
Préparation opérationnelle à l'emploi collective en vue d'un recrutement

AFC
Action de formation conventionnée

ACTIONS DE FORMATION FINANCÉES PAR L'ÉTAT, LE CONSEIL RÉGIONAL OU L'OPCO

FORMATION EFFECTUÉE DANS LE CADRE DU CPF

FORMATION OU PROJET DE CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE

OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	FORMATION	FINANCEMENT
Bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour pourvoir une offre de formation déposée par un employeur à France Travail	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, CUIE-CAE, CUI-CIE, CDD ou CDI employés par des entreprises d'insertion	Formation : • 100 % tutorat • ou théorique dans un organisme de formation • Afest • Hybride, avec embauche à l'issue de la POEI si le niveau est atteint pour le poste à pourvoir	• Aide à l'employeur souhaitant embaucher un candidat à l'issue d'une formation. L'aide couvre les frais pédagogiques de la formation + Initiatives régionales dérogatoires : possibilité de modulation de l'aide par France Travail Montant maximum : - 5 euros net maximums par heure de tutorat, lorsque la formation est réalisée en tout ou partie en tutorat - montant du devis établi par l'organisme de formation et validé par France Travail, pour les formations réalisées en organisme de formation interne
Former plusieurs demandeurs d'emploi aux compétences nécessaires pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par des branches professionnelles	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, CUI-CAE ou CUI CIE, CDD ou CDI employés par des entreprises d'insertion	Formation collective avec une période en entreprise	Formation financée par Opco, État, ou France Travail (dans la limite des 400 heures pour formations réalisées par organismes de formation déclarés) + Initiatives régionales dérogatoires : possibilité de modulation de l'aide par France Travail
Développer les compétences des demandeurs d'emploi en particulier ceux avec un faible niveau de qualification et/ou en reconversion afin de répondre à des besoins identifiés au niveau territorial ou professionnel, sur proposition de leur conseiller France Travail	Demandeurs d'emploi inscrits, indemnisés ou non	• Formation individuelle visant à adapter un contenu de formation aux besoins spécifiques d'un demandeur d'emploi ayant repéré une ou plusieurs offres d'emploi requérant un complément de qualification • Ou formation collective, pour satisfaire des besoins en qualification non couverts par les dispositifs de formation existants	• Aide versée par France Travail à l'organisme de formation dans le cadre d'une convention signée • 3000 euros HT pour 600 heures en moyenne
Permettre à des demandeurs d'emploi de s'insérer ou se réinsérer dans la vie professionnelle	Demandeurs d'emploi	• Formation conventionnée par l'État, la Région ou un Opco ou stage agréé par l'État, la Région • Formation de 40 heures à 3 ans pour stages agréés	• Prise en charge du coût de la formation : formation conventionnée • Prise en charge du coût de la rémunération : formation agréée
• Si droits CPF insuffisants pour le paiement d'une action de formation, abondement complémentaire pour le demandeur d'emploi • Quand la formation est proposée par France Travail, le CPF peut être débité dans la limite des droits acquis et après information et acceptation du demandeur d'emploi	Demandeurs d'emploi	Actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au RNCP ; sanctionnées par les attestations de validation de blocs de compétences...	Frais pédagogiques et frais liés de VAE dans la limite des droits acquis au titre du CPF + Possibilité de prise en charge de frais annexes hors rémunération
Aide à la reconversion suite à une démission ou aide au projet de création ou reprise d'entreprise	Demandeurs d'emploi	• CEP • Formation à la création ou reprise d'entreprise	Allocation de retour à l'emploi-démission

SYNTHÈSE

AIDES PROPOSÉES PAR FRANCE TRAVAIL

	OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	FORMATION / PRESTATION VISÉE	FRAIS COUVERTS
AIF AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> Financer ou cofinancer les frais pédagogiques de formations suivies par les demandeurs d'emploi Aide versée directement à l'organisme de formation à la fin du stage 	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail	Formations validées par le conseiller de France Travail dans le cadre du PPAE (voir contrat d'engagement)	<ul style="list-style-type: none"> Frais pédagogiques de la formation à la charge du bénéficiaire Si accord France Travail et cofinanceurs, montant restant à financer après intervention financière des autres cofinanceurs
AIDE À LA VAE	Démarche VAE en vue de l'obtention partielle ou totale d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP et favorisant l'accès à des emplois identifiés au niveau territorial et professionnel	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, indemnisés ou non	Parcours VAE	<ul style="list-style-type: none"> Droits d'inscription auprès de l'organisme certificateur Prestations d'accompagnement y compris frais de repas, de déplacement et d'hébergement Actions de VAE (constitution de jury, déplacement, copies...) Coût moyen de prise en charge : 640 euros HT par bénéficiaire. Établi en fonction d'un barème régional et qui peut varier selon la certification visée
AIDE À LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES EXPLOITANTS AGRICOLES	Réinsertion professionnelle dans un domaine autre qu'agricole	Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole contraints de cesser son activité pour motifs économiques ayant 5 ans d'activité agricole reconnue demandeur d'emploi	Stage de formation professionnelle pour faciliter reconversion professionnelle dans un secteur autre	Prise en charge des frais de formation
AIDE À LA MOBILITÉ	Prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas d'un demandeur d'emploi en recherche d'emploi	Demandeurs d'emploi en recherche d'emploi, en reprise d'emploi ou qui entre en formation	<ul style="list-style-type: none"> Entretien d'embauche, reprise d'emploi, formation accompagnement, immersion professionnelle, concours public ou examen certifiant situé à plus de 60 km ou 2 heures de trajet aller-retour du lieu de résidence L'entretien d'embauche ou la reprise d'activité doit concerner un CDI, CDD ou contrat de travail temporaire d'au moins 3 mois Si concerne une formation, elle doit être validée, achetée et financée par France Travail 	Frais de déplacements, d'hébergement et/ou frais de repas dans la limite de 5200 euros par an
AIDE À LA GARDE D'ENFANTS	Aide à des demandeurs d'emploi dont l'entrée en formation génère des coûts de garde d'enfants	Demandeurs d'emploi indemnisés ou non ayant à charge au moins un enfant de moins de 12 ans	<ul style="list-style-type: none"> Reprise d'emploi en CDI, CDD ou contrat de travail temporaire d'au moins 28 jours calendaires Formation, y compris formation à distance, validée par France Travail, d'une durée égale ou supérieure à 40 heures 	<ul style="list-style-type: none"> Formation d'une durée de 15 heures à 35 heures par semaine : 416 euros par enfant + 62,40 euros par enfant supplémentaire dans la limite de 540,80 euros Formation d'une durée de moins de 15 heures par semaine et 64 heures par mois : 176,80 euros par enfant + 26 euros par enfant supplémentaire dans la limite de 228,80 euros